

Le 26 septembre 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président national
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank Street
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Objet : Sauvons Postes Canada - demande d'appui

Monsieur Lemelin,

Pour faire suite à votre demande d'appui en date du 15 septembre dernier, nous vous prions de trouver ci-joint un extrait du livre des délibérations du conseil municipal portant le numéro 2014-03-216 concernant la demande à Postes Canada de surseoir à sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile.

Veuillez recevoir, Monsieur Lemelin, l'expression de nos salutations distinguées.

Le maire,



Richard Perreault

RP/md

p.j.



CABINET DU MAIRE

Tél. : 450 434-5203
Téléc. : 450 434-8287

1000, ch. du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9

cabinetdumaire@blainville.ca
www.blainville.ca

© Mariel Labbé
La jeune porteuse, huile

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal d'une séance ordinaire tenue le **25 mars 2014**, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Alain Portelance, Serge Paquette, Guy Frigon, Patrick Marineau et François Garand, conseillers.

RÉSOLUTION...
2014-03-216

DEMANDE À POSTES CANADA
DE SURSEOIR À SA DÉCISION DE METTRE FIN
À LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

ATTENDU QUE Postes Canada a décidé d'abandonner la livraison du courrier à domicile dans les villes canadiennes, au profit d'un programme de conversion aux boîtes postales communautaires;

ATTENDU QUE cette décision prend effet dès l'automne 2014 dans les Villes de Bois-des-Filion, Lorraine et Rosemère;

ATTENDU QUE cette décision a été prise de façon unilatérale par Postes Canada;

ATTENDU QUE Postes Canada est une société de la couronne dont la mission est d'offrir et de maintenir un service public de qualité en matière de distribution postale;

ATTENDU QUE la décision de Postes Canada constitue une diminution importante de la qualité dudit service;

CONSIDÉRANT les effets négatifs appréhendés pour la population des villes concernées, notamment pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette que la Ville de Blainville :

- DÉNONCE la décision de **Postes Canada** d'abandonner le service de livraison du courrier à domicile;
- DEMANDE à **Postes Canada** de surseoir à sa décision;
- INVITE **Postes Canada** et le gouvernement canadien à revoir leur politique en matière de service postal de façon à garantir le maintien d'un service de qualité basé sur une tradition historique de livraison du courrier à domicile en milieu urbain;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise au président du conseil d'administration de **Postes Canada**, au président directeur-général de **Postes Canada**, au président de Groupe réseau de livraison physique de **Postes Canada**, à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, au député fédéral Alain Giguère, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Richard Perreault
Richard Perreault, maire

(s) Patrick St-Amour
Patrick St-Amour, greffier

COPIE AUTHENTIQUE

Greffier / Greffièrre adjointe